

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Auto-Ecole des Bords de Moselle est une auto-école située
15 rue de Metz
57680 Corny-Sur-Moselle
N° Agrément : E 15 057 0012 0

Ce règlement a pour objet de définir les règles relatives à l'hygiène, à la sécurité ainsi qu'à la discipline nécessaire au bon fonctionnement de l'école de conduite Auto-Ecole des Bords de Moselle. Il est applicable à l'ensemble des élèves.

Article 1

Conformément aux articles L 920-5-1 et suivants et R 922-1 et suivants du Code du travail, le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2

Tous les élèves inscrits dans l'Ecole de Conduite Auto-Ecole des Bords de Moselle se doivent de respecter les conditions de fonctionnement de l'école de conduite sans restriction, à savoir :

- ✓ Respect envers le personnel de l'Ecole de Conduite Auto-Ecole des Bords de Moselle
- ✓ Respect du matériel (ne pas mettre les pieds sur les chaises, ne pas se balancer dessus, prendre soin du matériel, ne pas écrire sur les murs, chaises, tables, etc.)
- ✓ Respect des locaux (propreté, dégradation)
- ✓ Les élèves doivent avoir une hygiène, une tenue et un comportement corrects et adaptés à l'apprentissage de la conduite (pas de chaussures ne tenant pas le pied ou à hauts talons).
- ✓ Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'Ecole de Conduite Auto-Ecole des Bords de Moselle, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir consommé toute boisson ou produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (alcool, drogue, médicaments...)
- ✓ Il est interdit de manger et de boire dans la salle de code et dans les véhicules.
- ✓ Il est interdit d'utiliser le matériel audiovisuel et informatique sans y avoir été invité.
- ✓ Respecter les autres élèves sans discrimination aucune.
- ✓ Respecter les horaires de code afin de ne pas perturber le bon déroulement de la leçon en cours. (En cas de retard supérieur à 5 minutes, et afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance, il sera possible de ne pas autoriser l'accès à la salle de code.)
- ✓ Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les cours.

Article 3

L'accès est interdit à toute personne non inscrite ou ne pouvant justifier d'un motif valable pour l'accompagnement d'un élève dans le cadre de sa formation théorique ou pratique.

Article 4

Les téléphones portables et matériels audio doivent être éteints en leçon de conduite et pendant les séances de code.

Article 5

Tout enregistrement audio et/ou vidéo des leçons et examens par un élève ou candidat est formellement interdit.

Article 6

Le livret d'apprentissage est sous la responsabilité de l'élève. Il devra en prendre le plus grand soin car la présence de celui-ci est obligatoire (ainsi qu'une pièce d'identité) pour les leçons de conduite et l'examen de conduite. En cas de non présentation du livret aux forces de l'ordre, les conséquences éventuelles seront imputables à l'élève ou son tuteur.

Article 7

Toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance sera due. Toute prestation non prise sera reportée et facturée au tarif en vigueur, sauf cas de force majeure ou motif légitime dûment justifiés. Lorsque l'Ecole de conduite Auto-Ecole des Bords de Moselle n'est pas en mesure d'assurer une leçon et si elle n'a pu en informer l'élève 48 heures ouvrables à l'avance, elle sera tenue, sauf cas de force majeure, à lui fournir une contrepartie financière égale à la leçon de cours non assurée, ou de lui proposer un report du cours, au choix de l'élève.

Les heures ouvrables mentionnées audit article s'entendent des heures courant sur des jours d'ouverture de l'Ecole de conduite.

Article 8

Il est demandé aux élèves de lire les informations mises à leur disposition sur la porte de l'Ecole de Conduite Auto-Ecole des Bords de Moselle (annulation des séances, fermeture du bureau, etc.).

Article 9

En général, une leçon de conduite se décompose comme ceci :

- ✓ 5 à 10 minutes sont requises pour l'installation au poste de conduite et pour déterminer l'objectif de travail
- ✓ 45 à 50 minutes de conduite effective et de cours
- ✓ 5 à 10 minutes pour faire le bilan de la leçon, tenir à jour le suivi de la formation de l'élève au bureau ou en véhicule.

Ce déroulement peut varier en fonction d'éléments extérieurs (bouchon ou autres) et/ou des choix pédagogiques de l'enseignant de la conduite. Une leçon de conduite correspond à 55 min de face à face pédagogique.

Article 10

L'accès aux examens est conditionné par le nombre de places attribuées par la préfecture à l'Ecole de Conduite Auto-Ecole des Bords de Moselle.

Article 11

Pour les deux roues, l'élève a pris connaissance de l'équipement minimum obligatoire en cours et en examen et en accepte les conséquences.

Article 12

Tout manquement de l'élève à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet d'une des sanctions ci-après désignées par ordre d'importance :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension temporaire
- Exclusion définitive de l'Ecole de Conduite Auto-Ecole des Bords de Moselle.

Les sanctions de suspension temporaire ou d'exclusion feront l'objet d'une notification par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à l'élève ou, s'il est mineur, à son représentant légal.

En cas d'atteinte à la santé ou à la sécurité de son personnel ou à celle des autres élèves, l'Ecole de conduite Auto-Ecole des Bords de Moselle pourra, avant toute notification écrite de la sanction, interdire l'accès de ses locaux à l'auteur des faits précités.

Article 13

Dans le cadre de la crise sanitaire, avant de vous rendre à votre auto-école vous devez vous assurer que votre état de santé soit compatible avec votre venue au sein de notre établissement

- Pas de fièvre
- Pas de forte toux
- Aucun autre symptôme

Si vous présentez un ou plusieurs de ces derniers, vous ne devez pas vous présenter à votre leçon de conduite, annuler celle-ci même hors délai en fournir un justificatif médical (mail ou courrier).

Article 14

En raison des mesures sanitaires, un nombre restreint de personnes pourra entrer dans nos locaux simultanément.

Veuillez-vous rapprocher de votre agence afin de connaître les différentes modalités d'accueil.

Lors de votre venue vous devrez :

- Procéder à un nettoyage des mains à l'aide de la solution hydro alcoolique prévue à cet effet à l'entrée.

- Porter un masque certifié garantir une capacité de filtration d'au moins 90% si la distanciation sociale minimale ne peut être respectée.

Tous nos locaux sont nettoyés matin et soir ainsi qu'en cours de journée.

Article 15

Dans vos salles de formation :

- Les chaises sont organisées en quinconces dans le respect des 4m2 de distance sociale.
- Porter un masque certifié garanti une capacité de filtration d'au moins 90% si la distanciation sociale minimale ne peut être respectée.
- L'élève le plus éloigné de l'entrée entre en premier et sort en dernier (le formateur gère le flux)
- Les élèves devront conservés la même place jusqu'à la fin de leur présence. Aucune sortie ne sera admise entre deux séries ou leçons théorique.
- Aucun échange de document de la main à la main.
- Du gel hydro alcoolique et les produits désinfectants seront à disposition
- Nous vous demandons de prévoir de quoi écrire et noter. Nous ne pourrons vous le fournir.

Article 16

Pendant les leçons de voiture.

Lors de votre leçon pratique, vous devrez appliquez rigoureusement les gestes barrières. Ils vous seront rappelés par votre enseignant en début de la leçon.

Pour rappel, Il faut éviter tous contacts physiques et tous contacts avec le matériel non nécessaire à votre formation.

Vos effets personnels seront déposés dans le coffre du véhicule. AUCUN OBJET (SAC, BLOUSON ou autres ne seront déposés sur la banquette arrière).

Tous les véhicules sont équipés de gel hydro-alcoolique à votre disposition, vous devrez vous en servir en début et en fin de leçon ainsi qu'à tout moment nécessaire (éternuement, etc.).

Votre enseignant devra également utiliser le gel hydro alcoolique mis à disposition en début et en fin de leçon ainsi qu'à tout moment le nécessitant (éternuement, intervention volant, etc.).

Un sac poubelle destiné à recevoir les objets éventuellement contaminés est à disposition dans le véhicule (mouchoir, masque, etc.).

Pour ma leçon de conduite je dois être muni d'un masque doté d'une capacité de filtration d'au moins 90% positionné correctement.

Votre enseignant portera également un masque de catégorie 1 possédant une capacité de filtration d'au moins 90%.

Le véhicule auto-école sera nettoyé entre chaque leçon de conduite de la façon suivante.

- Aération du véhicule
- Nettoyage de toutes les commandes, tableau de bord, volant, auto-radio, etc.) à l'aide d'une solution désinfectante.
- Nettoyage des sièges, appuie-tête, ceintures, poignées de portes et de fenêtres, frein à main, etc.)
- L'utilisation de la climatisation et du chauffage est proscrite

Le compte rendu de votre leçon sera réalisé avec votre enseignant et sera disponible dans votre application élève. De ce fait et pour éviter toute manipulation inutile, votre livret de conduite sera renseigné par vos soins à votre domicile

Article 17

L'élève devra procéder à un lavage des mains avant de mettre le casque. Ce dernier est obligatoire pendant toutes les phases d'enseignement.

Le port d'un casque intégral suffit et dispense du port du masque. Sinon il vous faudra porter un masque doté d'une capacité de filtration d'au moins 90% positionné correctement.

Il faudra respecter la distanciation sociale d'un mètre.

Votre enseignant quant à lui portera obligatoirement un masque et devra au minima procéder à un nettoyage des mains toutes les heures et dans tous les cas en cas d'éternuement ou toute manipulation le nécessitant.

La moto ainsi que l'équipement (oreillette) seront nettoyés entre chaque élève à l'aide d'une solution désinfectante

Le compte rendu de votre leçon sera réalisé avec votre enseignant et sera disponible dans votre application élève. De ce fait et pour éviter toute manipulation inutile, votre livret de conduite sera renseigné par vos soins à votre domicile.